

**AUTORISATION PARENTALE DE DROIT À L'IMAGE D'UN MINEUR
DANS LE CADRE DU STAGE MATHS C2+ STRASBOURG 2025**

Le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles les parents de l'élève mineur acceptent, à titre gracieux, de céder au ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports, et à l'IREM de Strasbourg, le droit d'utiliser l'image de leur enfant résultant de sa participation au stage MathsC2+ qui se déroulera à Strasbourg entre le 16 juin et le 20 juin 2025.

Je soussigné(e) (père et mère ou représentants légaux)¹.....
demeurant

.....
agissant en qualité de titulaire de l'autorité parentale de l'enfant
demeurant

.....
autorise à titre gracieux le ministère de l'éducation nationale et ses partenaires précités à fixer et à reproduire l'image de mon enfant, ainsi qu'à la modifier et à l'utiliser dans le cadre du stage Maths C2+ qui se déroulera à Strasbourg du 16 juin au 22 juin 2025. La présente autorisation s'applique à tous supports (écrit, électronique et audiovisuel). Le ministère de l'éducation nationale s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image de l'enfant ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de l'enfant ;

Fait àle

Signatures du père et de la mère ou des représentants légaux